

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 30 MAI 2023**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le seize mai deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à dix heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

**N°2023/09**

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	FRIMIGACCI Lucie
POGGI Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

**OBJET : Création d'un emploi afin de remplacer des agentes temporairement indisponibles.**

*Vu l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique ;*

*Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;*

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de procéder au remplacement de plusieurs agentes, qui seront temporairement indisponibles et de manière successive, et propose ainsi la création d'un emploi pour ce faire.

L'emploi sera créé à compter du 31 juillet 2023, maintenu jusqu'au 08 septembre 2023 inclus et correspondra au grade d'adjoint technique territorial.

L'agent ainsi recruté travaillera de 08h30 à 17h30 suivant l'emploi du temps qui suit et sera chargé de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

Semaines Jours	31.07.23	07.08.23	14.08.23	21.08.23	28.08.23	04.09.23
Lundi	08h30 17h30				08h30 17h30	08h30 17h30
Mardi	08h30 17h30	08h30 17h30		08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30
Mercredi	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30		
Jeudi		08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30
Vendredi		08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30	08h30 17h30

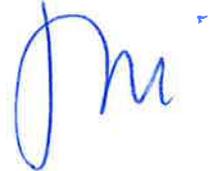
### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la création de l'emploi précité, dans les conditions décrites ci-dessus, afin de remplacer des agentes temporairement indisponibles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 3.**

La Présidente du Conseil d'administration,  
Vannina NEGRONI



Numéros d'ordre des délibérations votées au cours de la séance :

- Délibération n°2023/08 Création d'un emploi d'infirmier territorial en soins généraux.
- Délibération n°2023/09 Création d'un emploi afin de remplacer des agentes temporairement indisponibles.

Liste des membres présents : NEGRONI Vannina ; FRIMIGACCI Lucie ; POGGI Dominique.

**Voies et délais de recours** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé à la Présidente du Conseil d'administration dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.